



bildung für nachhaltige entwicklung

formation pour le développement durable

training for sustainable development

Synthèse du cours
«Application de l’OPair sur les chantiers»

22 juin 2010, AVESCO SA, Langenthal BE

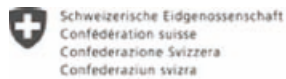
Partenaires: OFEV, Service romands responsables de protection de l’environnement

Co-organisation: AVESCO SA

sanu | bildung für nachhaltige entwicklung | formation pour le développement durable



Avec le soutien de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l’environnement OFEV
Ufficio federale dell’ambiente UFAM
Uffizi federal d’ambient UFAM



GREMMI

Groupement romand des responsables de la protection de l’air



sanu | bildung für nachhaltige entwicklung | formation pour le développement durable

- ▶ **Gabriela Kämpf,**
assistante de projets, sanu
gkaempf@sanu.ch



- ▶ **Enrico Bellini, responsable**
du domaine processus intégral
de construction, sanu
ebellini@sanu.ch



Objectif de mise en œuvre:

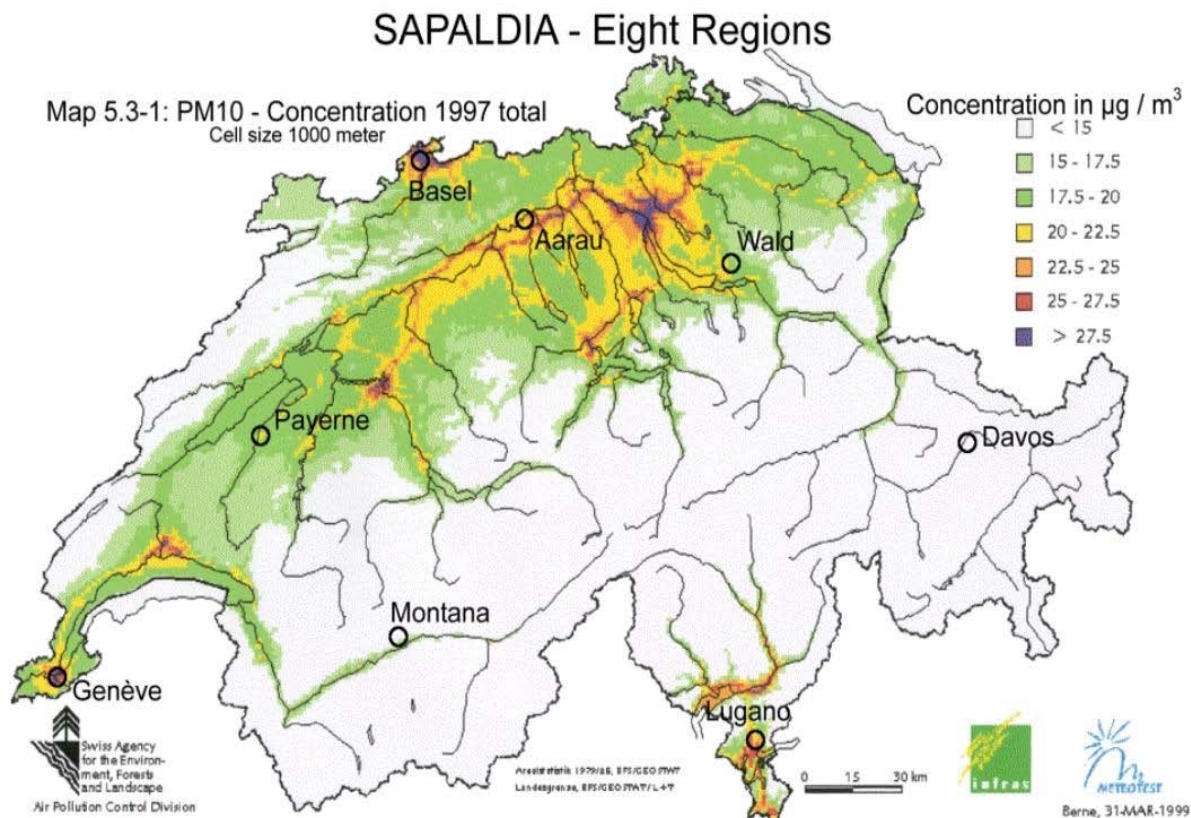
Harmoniser l'application de l'OPair sur les chantiers de Suisse romande, les procédures de contrôle et le suivi administratif.

OBJECTIFS: les participants...

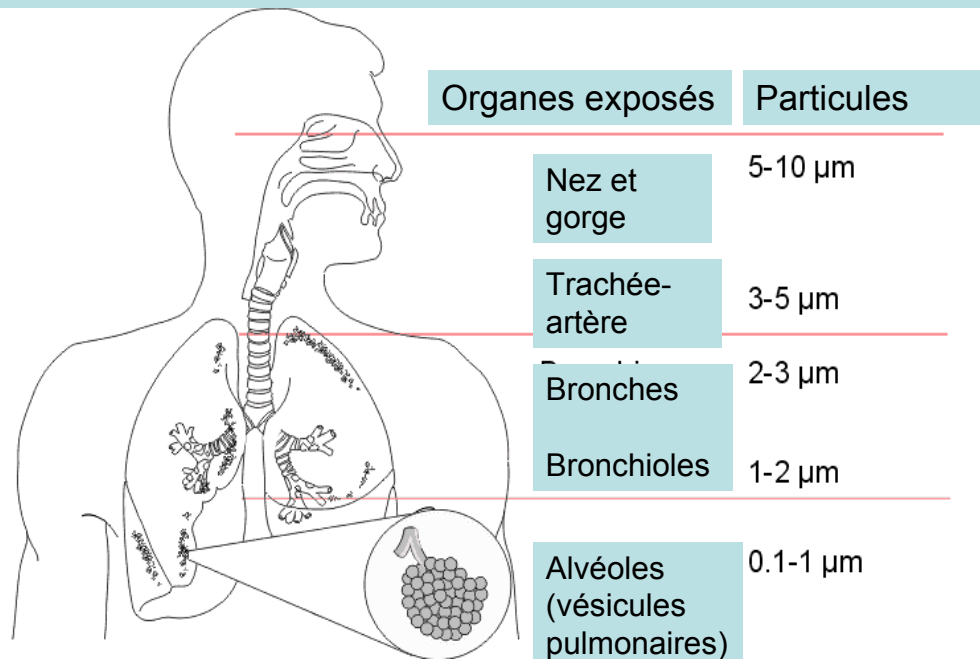
1. comprennent leur rôle et leurs responsabilités dans l'application de l'OPair sur les chantiers.
2. disposent des outils pratiques pour effectuer des contrôles de routine sur les chantiers.
3. sont informés sur le suivi administratif harmonisé à mettre en place à la suite des contrôles.

- > **La qualité de l'ensemble du séminaire a été évaluée et vous trouverez les résultats dans les archives du séminaire.**
- > **Pour chaque objectif, les éléments-clés sont résumés ci-après.**

Près de 40% de la population suisse est exposée à des poussières fines (plus de 3 Mio. de personnes)



Dépôt des particules dans les voies respiratoires



- ▶ Les PM10 pénètrent dans la trachée, les bronches et les bronchioles.
 - ▶ Affaiblissement de la fonction pulmonaire.
 - ▶ Accroissement des problèmes pulmonaires.
 - ▶ Réaction inflammatoire.
 - ▶ Système immunitaire en permanence sollicité.
 - ▶ Personnes sensibles fortement touchées (juniors et seniors). Par ex. tendance à l'asthme chez les enfants.
 - ▶ Risque de mortalité plus élevé.
-
- ▶ La diminution des émissions de poussières fines ont des effets immédiats sur la santé.
 - ▶ Contrôler oui, mais convaincre c'est encore mieux!

- **Inspection de chantier:** avec l'entrée en vigueur le 1er mai 2010 de l'obligation de post-équiper les machines de puissance >37kW mise en service dès 2000, les contrôles sont essentiels. Ces contrôles ponctuels officiels sont non annoncés, sauf cas particuliers. Les contrôles sont suivis d'un constat et font l'objet d'un suivi administratif décrit ci-après.
- **Suivi environnemental de chantier (bureau mandataire SER):** obligation de suivre l'évolution du parc des machines avec liste de machines. Contrôle et information aux autorités dans le cadre des modalités du mandat conclu avec le maître d'ouvrage. Un système de bonus/malus aux entreprises peut être fixé dans le cadre de l'adjudication et du contrat de droit privé.
- **Entreprise propriétaire de machine ou qui prend en location:** est responsable de remplir les exigences fixées dans le contrat, qui doit rappeler les conditions fixées à l'autorisation de construire. C'est l'entreprise qui prend en location qui est responsable de s'assurer que l'équipement de la machine correspond à l'usage qu'elle veut en faire.
- **Fournisseur de machine et de filtres:** service antipollution selon norme VSBM et équipement de filtres homologués par l'OFEV. L'acheteur de filtres reçoit du fabricant une déclaration de conformité.

- Le formulaire de constat proposé est jugé utile, simple et utilisable (téléchargeable depuis le site sanu).
- Le constat et les contrôles se concentreront sur un check du parc de machines (partie gauche du formulaire): type de machines, puissance, années de fabrication, identité de l'entreprise détentrice), obligation du FAP ou non.
- Le contrôle de la présence de documents antipollution et de la vignette est aussi jugée importante et doit être fait.
- Le contrôle du bon fonctionnement des FAP n'est pas prioritaire, mais des outils de diagnostics sont spécifiés ci-après et dans le formulaire.
- Des mesures des émissions ne sont pas l'ordre du jour pour l'instant. En cas de doute sur le fonctionnement du filtre, un contrôle officiel à l'opacimètre peut être exigé.

Contrôle visuel de conformité OPair

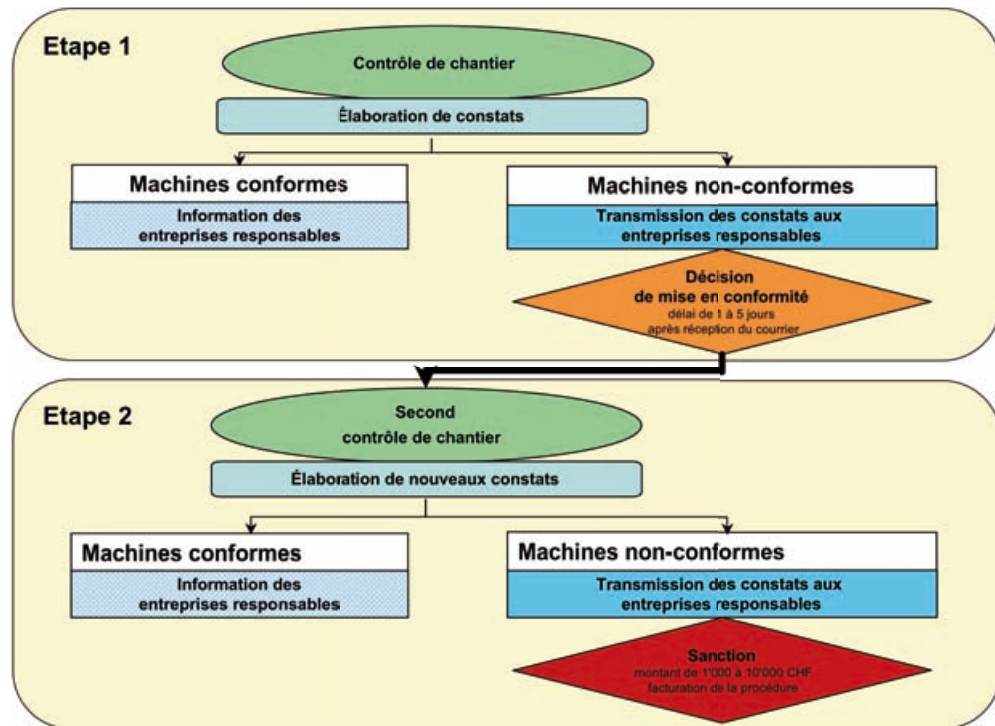
- Contrôle des plaquettes machines (année de fabrication, puissance), et «plaquette filtre» (attention: cette dernière n'est que rarement fixée sur la machine par le fournisseur).
- Appareil de mesure et de contrôle du filtre dans la cabine (nanomètre de pression et voyants alarmes).
- Reconnaître les machines équipées de FAP (pot inox, dépôt de suies, odeur, ...)
- Vérifier que la vignette antipollution est présente.
- Documents de contrôle antipollution: une copie doit être sur la machine.

Disfonctionnement des FAP:

- Test du mouchoir
- Appareil de mesure dans la cabine (temp, pression, alarme), nanomètre.
- Panache de fumée à la sortie des pots d'échappement.

Les mesures possibles des émissions

- Seule mesure «officielle» actuellement: opacimètre. Valeur limite k avec marge de manœuvre entre 0.15 et 0.24 m⁻¹.
- Mesure du nombre de particules (prototypes en cours de test par l'OFEV).



- Les normes européenne et internationales sont en constante évolution: à partir de 2011, il y aura obligation d'équiper les nouvelles machines de FAP dès 70kW.
- L'évolution des normes et des performances de moteurs (Stage IIIA, Euro4-Euro5) diminuent les émissions de NOx et de la température à l'échappement. Ceci pose problème pour les FAP et des solutions devront encore être trouvées à l'avenir.
- L'évolution de la technique et des normes va rendre à long terme indispensable de faire des contrôles des émissions sur machines.

- Les cantons vont fixer des priorités et informer les acteurs des actions prévues dans leur région, via courrier et via le prochain cours prévu le 12 novembre 2010.
- Les cantons romands vont poursuivre leur coordination et faire valider la procédure de suivi administratif.
- L'OFEV va poursuivre son travail à plusieurs niveaux: application de l'OPair dans les autres branches, notamment celle des sables et graviers, coordination et d'harmonisation entre les cantons, avec le groupe de travail «Vollzug LRV», et développement d'appareils de mesures des émissions et du nombre de particules fines.

Prochains cours pratiques prévus:

- Application OPair sur les chantiers: 12 novembre 2010 (aussi ouvert aux entreprises).
- Envie d'en savoir plus? Module de trois jours sur la protection de l'air ou cours certifiant de 22 jours touchant à tous les domaines d'application de la LPE (dans le cadre du brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement).
- Forum national sur le Suivi environnemental de chantier en 2011.
- Programme annuel de formation sanu sous www.sanu.ch
- Vous pouvez aussi nous solliciter pour des formations sur mesure.

**Merci d'avance pour votre collaboration à
l'harmonisation progressive des contrôles de
machines de chantier et au suivi
administratif.**

**wir bilden weiter
la formation continue**

